

## Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue de Münschecker, rue Boland, rue Hiel, rue des Caves afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de pose de gaz. Il est porté à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

---

Lieu : **rue de Münschecker, rue Boland, rue Hiel, rue des Caves**  
Début : **mardi, 16 juillet 2024 à 08h00**  
Fin : **jeudi, 25 juillet 2024 à 16h00**  
Motif : travaux de pose de gaz  
Règlement : GRE-126-2024

---

Grevenmacher, le 28 juin 2024

Pour la secrétaire communale empêchée,  
la secrétaire communale adjointe,  
contresign. Art. 74 de la loi communale

  
Carole Clemens



La bourgmestre ff,

  
Liane Felten